



## NOTE DE SERVICE N° 1

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale,

**Inspection de  
l'Éducation Nationale  
Clamecy Val de Loire  
18, rue Jules Renard  
BP 115  
58503 Clamecy cedex**

A  
Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'écoles  
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants  
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants  
Spécialisés et Psychologues des R.A.S.E.D

### **I/ L'équipe de circonscription**

IEN :	Monsieur Michaël BILLEBAULT
CPAIEN:	Madame Françoise REDONNET
CPAIEN EPS:	Monsieur Hugues GAUCHER
Secrétaire :	Madame Martine EPINETTE
eRUN :	Monsieur Laurent MICHNIKOWSKI (mi-temps sur secteur Clamecy)
	Monsieur Simon WAREIN (mi-temps sur secteur Val de Loire)
C.P. départemental Arts visuels :	Monsieur Philippe THEMOT
C.P. départemental Education musicale :	Monsieur Fabien TABUS
C.P. départemental TICE :	Monsieur Marc GARIN

### **Les horaires d'ouverture du secrétariat sont les suivants :**

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	: 7h45/12h15 - 13h30/17h15
Mercredi	: 7h45/12h15
Tél Secrétariat de circonscription	: 03.86.27.16.14
F.A.X.	: 03.86.24.46.38
COURRIEL	: ien58cla@ac-dijon.fr

### **✓ Enseignants référents :**

Monsieur Frédéric MESTRE: 06.07.49.76.93  
Monsieur Rémy ROESER : 03.86.21.06.12  
Monsieur Alexandre DILOY : numéro en attente, er58valdeloire2@ac-dijon.fr

## II/ Les priorités de l'année scolaire 2017/2018 : restaurer l'école de la confiance

Le ministère de l'Éducation nationale insiste particulièrement, en cette rentrée, sur **les apprentissages fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui**. Les priorités qui avaient été fixées sur la circonscription l'année passée restent cependant d'actualité. Je vous les rappelle, elles sont au nombre de trois :

- 1) Une école qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages avec notamment la mise en place du **cycle 3**, des **nouveaux programmes** à l'aide des ressources d'accompagnement disponibles sur Eduscol, et des **nouvelles modalités d'évaluation** (poursuite du **LSUN**).
- 2) Une **école inclusive** pour la réussite de tous avec plus particulièrement la lutte contre les inégalités sociales et la poursuite de la **scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers**.
- 3) Une école qui fait vivre **les valeurs de la République** et qui permet l'installation d'un cadre de vie apaisé favorisant la mise en confiance des élèves et des personnels.

## III/ Animations pédagogiques et temps de formation :

Rappel : les 18 heures seront réparties de la façon suivante :

- 9 heures pour les parcours M@gistere
- 9 heures d'animations pédagogiques réparties par cycle.

Une des trois animations pédagogiques regroupera l'ensemble des enseignants de la circonscription autour du thème de la **différenciation pédagogique**. Une dizaine d'ateliers sera proposée pour développer la réflexion suivant les besoins de chacun. Chaque enseignant effectuera un **choix préférentiel** et assistera à un atelier de 3 heures.

L'ensemble du calendrier sera communiqué ultérieurement. Les actions de formation débuteront après les congés de toussaint hormis les suivantes :

- Mercredi 20 septembre 2017, 14h à La Charité-sur-Loire : animation pédagogique réservée aux TR.
- Mercredi 18 octobre 2017, 14h à Nevers : conférence « Langage oral » destinée à tous les enseignants de maternelle
- Stage « lecture » pour tous les enseignants en charge d'élèves de CP
  - Jeudi 21 septembre, 13h30 – 16h30 à Clamecy
  - Mardi 26 septembre, 8h30 – 11h30 à Cosne sur Loire
  - Mardi 26 septembre, 13h30 – 16h30 à Pouilly sur Loire

## IV/ La sécurité dans les écoles :

◆ La sécurité des écoles est une priorité absolue ; je vous incite à lire attentivement le courrier de M le Directeur Académique ainsi que le document joint précisant « le rôle des directeurs dans la sécurisation des écoles » qui vous sont parvenus le 25 août dernier.

◆ Le PPMS est désormais élaboré uniquement au format numérique (modèle joint à l'envoi évoqué au point précédent) et devra être retourné pour le 10 octobre 2017 à la DSDEN ( [cab582@ac-dijon.fr](mailto:cab582@ac-dijon.fr) ) et en copie à l'IEN de circonscription.

◆ 3 exercices évacuation incendie (le 1<sup>er</sup> dans le mois suivant la rentrée, le 2<sup>ème</sup> avant les vacances de Noël, le 3<sup>ème</sup> ensuite) et 2 exercices PPMS (un au titre du PPMS attentat intrusion et un autre au titre du PPMS risques majeurs) devront être réalisés.

◆ L'application RESCUE, accessible sur le PIA onglet métiers, devra être renseignée dès qu'un exercice est réalisé.

◆ Les sorties scolaires (autres que les sorties régulières) sont à déclarer sur le site académique à l'adresse suivante : <http://www.ac-dijon.fr/cid95578/voyages-scolaires-mobilite-des-eleves.html>

## **VI/ L'organisation de l'école**

◆ Le registre qui permet de rassembler l'ensemble des **comptes-rendus** des diverses réunions concernant l'école doit être tenu par le directeur. Les comptes-rendus des conseils d'école doivent m'être adressés dès qu'ils sont rédigés. Les directeurs devront être en mesure de préciser la mise en œuvre des 108 h dans l'école. A cet effet, je vous remercie de bien vouloir mettre en place un calendrier annuel des temps de concertations des équipes pédagogiques (CMC « personnalisation des parcours » / CMC « pédagogiques » / journées de pré-rentrée / journée de solidarité/ animation in-situ) fixant les dates de rencontres ainsi que les axes de travail à privilégier. L'articulation de ces temps de concertation visera à affiner les différents parcours déclinés dans le projet d'école 2017/2020 mais aussi à répondre aux besoins spécifiques de chaque équipe. Cette organisation décidée collégialement permettra d'avoir une lisibilité sur l'année pour chacun.

◆ En outre, je vous demande de faire parvenir, quinze jours à l'avance, au secrétariat de la circonscription, les dates et ordres du jour des différents conseils afin que nous puissions, éventuellement, vous apporter une aide si besoin est. Vous n'oublierez pas d'informer également à l'avance les membres du RASED dont l'expertise est particulièrement précieuse, afin qu'ils puissent organiser leur emploi du temps.

◆ **Récréations** : Je tiens à souligner, à chacun, l'obligation de **respecter les horaires de l'école** (début et fin des cours, durée des récréations) ; il en va de notre responsabilité de fonctionnaire que de les respecter et les faire respecter. Je vous invite à vous référer aux recommandations énoncées dans la circulaire de rentrée : les récréations ne paraissent pas s'imposer pour des demi-journées allégées (ne dépassant pas 1 heure trente de temps scolaire). De même, pour jouer pleinement son rôle, **le moment de la récréation ne saurait se situer en fin de demi-journée scolaire**. On veillera enfin à ne pas prendre sur le temps scolaire le temps de transition entre la classe et les activités périscolaires.  
Je vous invite à privilégier l'accueil dans les classes plutôt que dans la cour dès que cela est envisageable.

◆ **Elections des parents d'élèves** : je rappelle l'importance d'associer les parents à la vie de l'école. C'est pourquoi les parents doivent être encouragés à participer à la vie de l'établissement scolaire et à assurer pleinement leur rôle dans la communauté éducative. Parce que l'implication des parents est déterminante dans la réussite des élèves, leur participation aux élections des représentants des parents d'élèves est essentielle. Pour l'année scolaire 2017-2018, les élections se dérouleront **le vendredi 13 ou le samedi 14 octobre 2017**. Lors de la réunion organisée en début d'année, une information précise sera donnée aux parents d'élèves sur l'organisation de ces élections. Je vous invite à vous reporter à la note de service n° 2017-128 du 4-07-2017 parue au BO n° 26 du 20 juillet 2017 qui fixe les règles précises d'organisation.

◆ **Journée de solidarité** : certains d'entre vous ont déjà fait remonter à la circonscription la date à laquelle ils récupéraient cette journée ; pour les autres, merci de donner cette information pour le **15 septembre**.

## **VI/ Les dispositifs d'aide : le pôle ressource**

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté constitue avec les conseillers pédagogiques, les enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, les personnels sociaux et de santé, **le pôle ressource**. L'inspecteur de l'Education Nationale pilote et mobilise cet ensemble de professionnels dans l'objectif **de prévenir et de remédier** aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

L'équipe de circonscription a élaboré un document, hébergé sur notre site, « [Pôle ressource et fonctionnement du RASED](#) ». Celui-ci vise à formaliser et à rendre directement accessibles, tous les leviers d'action nous permettant de **développer les potentialités de tous les élèves**, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'eux les conditions de la réussite au sein de chaque cycle d'enseignement.

Pour que ces aides soient efficaces, une démarche vous a été proposée afin d'optimiser la gestion du temps et le contenu des CMC « Personnalisation des parcours ». Il s'agira de définir finement la problématique scolaire de ces

élèves et d'établir en CMC et avec la collaboration du RASED une stratégie globale de prise en charge de la difficulté.

Ces dispositifs visent à améliorer la fluidité des parcours scolaires.

**Le redoublement constitue un recours ultime mais possible**, précisément justifié et accepté par la famille, **pour des cas qui doivent rester rares** [communiqué de presse du 8 juin 2017]. En tout état de cause, il comporte des aménagements particuliers qui le différencient de la simple reprise à l'identique d'une année scolaire. Le PPRE précise ces aménagements.

Il s'agit pour nous de mener chaque élève au maximum de ses possibilités.

Les réseaux d'aide sont associés à l'analyse des évaluations et à la conception des modalités de mise en œuvre des différentes aides (circulaire N° 2009-088 du B.O. N° 31 du 17-7-2009 et [circulaire N° 2014-107 du 18 août 2014](#))

**Je vous demande donc de fixer dès le début de l'année les dates des 4 CMC « Personnalisation des parcours » afin que les membres de réseau puissent se rendre disponibles.**

Les fiches de demande d'aide doivent être parvenues au RASED dès que possible, au **plus tard le 6 octobre**.

Les interventions réseau doivent nécessairement être corrélées à l'élaboration écrite d'une demande d'intervention réseau (DIR). Les formulaires et documents récapitulatifs vous ont été adressés avec la note de service n°4 du 5 juillet 2017.

## **VII/ Informations diverses et éléments administratifs**

- ◆ **Les registres d'appel** sont à établir dès le premier jour de la présence des élèves. Chaque fin de mois, les pourcentages de fréquentation seront calculés et le directeur visera tous les registres de son école. Je rappelle que la fréquentation des élèves du cycle I est elle aussi calculée sur la journée.
- ◆ **Sorties scolaires avec nuitées** : les délais pour la transmission des dossiers « sorties scolaires avec nuitées » restent inchangés : 5 semaines pour les séjours dans le département ; 8 semaines pour les séjours extérieurs au département de la Nièvre et 10 semaines en cas de séjours à l'étranger (hors vacances scolaires). Je vous rappelle que tous les élèves des classes concernées doivent pouvoir participer. En aucun cas le départ ne pourra s'effectuer sans tous les élèves, sauf cas exceptionnel soumis à l'Inspecteur de l'Education Nationale. Tout projet transmis hors délai ou ne respectant pas les consignes départementales sera systématiquement rejeté.
- ◆ Toute action régulière avec **intervenant extérieur** nécessite une démarche obligatoire d'élaboration et validation d'un projet, d'agrément voire de conventions. Dans tous les cas, pendant le temps scolaire, je vous rappelle que l'enseignant de la classe reste entièrement responsable de la sécurité des élèves et du projet pédagogique.
- ◆ L'inscription d'un enfant dans un établissement scolaire, tout comme sa participation aux activités scolaires obligatoires (se déroulant dans le cadre des programmes et sur le temps scolaire) n'est pas subordonnée à la présentation d'une attestation d'**assurance** ; elle est cependant vivement conseillée. Elle est en revanche obligatoire pour les activités facultatives (se référer à la circulaire n° 99-136 du 21/09/99 relative à l'organisation des sorties scolaires).
- ◆ **Correspondance administrative** : La règle est de traiter un sujet par courrier. Les directeurs pourront accompagner et conseiller les jeunes collègues qui peuvent être désemparés face aux règles administratives. Dans tous les cas il est impératif de respecter scrupuleusement la voie hiérarchique. Tous les courriers à destination de Monsieur le Directeur Académique doivent lui être adressés sous mon couvert à Monsieur le Directeur Académique, sans mention de nom.

La correspondance numérique, si elle se veut moins conventionnelle, n'omettra pas les formules de politesse minimales (cordialement...). L'objet sera clairement identifié pour en faciliter la lecture et l'identification. Elle se fera uniquement via les boîtes professionnelles en ac-dijon.fr dont tous les enseignants bénéficient.

### ◆ **Les autorisations d'absence et les arrêts de travail**

Je vous remercie de prévenir en temps opportun le secrétariat de la circonscription pour toute absence prévue justifiant une autorisation d'absence, ceci d'une part pour prévoir une réponse, d'autre part un moyen de remplacement, quand cela est possible. **Je vous demande de bien vouloir utiliser l'imprimé présent sur le site de circonscription**. Je vous rappelle que le service public d'éducation doit être rendu dans les meilleures conditions possibles. A ce titre, seules les autorisations de droit seront systématiquement accordées, les autres pourront l'être à titre exceptionnel. Pour justifier le caractère exceptionnel et donc facultatif de la demande vous

accompagner le formulaire d'un courrier explicatif et motivé. Lors d'une absence qui conduit le fonctionnaire hors du département, l'avis de Monsieur le Directeur Académique est obligatoire.

Pour ce qui concerne les arrêts de travail, après avoir rapidement prévenu l'école et le secrétariat, les enseignants doivent impérativement transmettre les volets 2 et 3 de l'arrêt établi par le médecin avec le formulaire d'autorisation de congé. Le volet 1 est conservé en cas de contrôle.

Les déclarations de grossesse se font le plus rapidement possible par voie hiérarchique (courrier et attestation du médecin).

**Je vous rappelle enfin que nul ne peut s'absenter de sa classe sans y être préalablement autorisé.**

- ◆ **La fiche individuelle de renseignements** est à remplir par chaque enseignant. Merci de me la retourner au secrétariat **sous forme électronique**.
- ◆ **Langues vivantes** : La pratique commence au CP. Une continuité pédagogique doit être construite afin d'éviter rupture et redondances.
- ◆ L'**U.S.E.P** propose, comme chaque année, un calendrier de rencontres sportives et associatives sur et hors temps scolaire qui concerne les trois cycles de l'école primaire. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le délégué départemental Elie ODOUARD ( [usep58@fol58.org](mailto:usep58@fol58.org) ) ou le CPC EPS Hugues GAUCHER.
- ◆ **La journée du sport scolaire** aura lieu cette année le mercredi 27 septembre. Elle est l'occasion d'organiser des rencontres sportives inter-écoles ou en lien avec les collèges de secteur dans le cadre du nouveau cycle 3. Une formation aux activités d'orientation sera proposée ce jour de 9h à 12h à l'étang de Baye par l'équipe EPS 58 en partenariat avec l'USEP. Les enseignants intéressés devront s'inscrire auprès d'Hugues GAUCHER.
- ◆ **Sessions d'agrément des intervenants bénévoles en EPS :**

Natation :

Clamecy le mardi 5 septembre de 10h à 12h

La Charité le jeudi 14 septembre de 14h à 16h

Belleville-sur-Loire le lundi 18 septembre de 14h à 16h

D'autres sessions seront organisées en décembre et en février à Cosne à la réouverture de la piscine.

Cyclo :

Le vendredi 22 septembre de 17h à 19h, école Guynemer à Nevers

Le vendredi 6 octobre de 16h30 à 18h30 à l'école de Pougny

D'autres sessions seront organisées en mars.

Canoë/kayak :

Samedi 9 septembre de 8h30 à 11h30 à Nevers.

- ◆ **Semaine des mathématiques** : du 12 au 18 mars 2018. « Mathématiques et mouvement » est la thématique retenue pour cette année. Des supports pour mettre en place de nouveaux défis mathématiques vous seront proposés sur le site de la circonscription.
- ◆ **Des défis scientifiques**  
Le groupe Science de la Nièvre propose de nouveaux défis scientifiques pour les cycles 1, 2 et 3. Je vous invite à prendre connaissance des informations concernant ces actions (<http://iensn2.dsden58.ac-dijon.fr>). Vous y trouverez des supports pédagogiques d'accompagnement pour chacun de ces défis ainsi qu'une fiche réponse suivant la démarche à utiliser (d'investigation ou technologique).
- ◆ **Labellisation E3D** (établissements et écoles en démarche de développement durable)  
La circulaire du 4 février 2015, relative au déploiement de l'éducation au développement durable, fixe des objectifs concrets à atteindre.  
([http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=85723](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=85723))  
L'éducation à l'environnement et au développement durable fait partie des missions de l'école. Elle s'appuie sur les activités déjà mises en place par les écoles et les établissements. C'est une démarche à généraliser qui s'inscrit véritablement dans l'éducation au développement durable et aux valeurs citoyennes, intégrée dans l'ensemble des programmes. De nombreuses équipes ont judicieusement intégré cette thématique au sein de leur projet d'école.  
Vous trouverez toutes les informations utiles et des exemples de projets sur le site de la circonscription SN2.  
L'auto-positionnement sera à renvoyer pour le 15 janvier 2018.

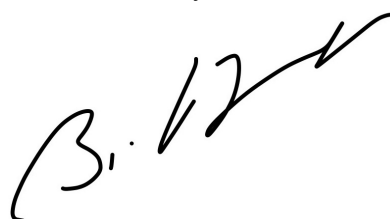
Des comités de labellisation, réunissant collectivités territoriales et représentants de l'Éducation nationale (DSDEN et rectorat) étudieront ensuite votre dossier faisant état des actions menées. Cette labellisation représentera un élément fort de bilan de votre action des projets d'école.

Il me reste à vous souhaiter une bonne année scolaire. J'ai pu mesurer, durant l'année 2016-2017, que je pouvais compter sur votre engagement au service de notre École de la République et de ses valeurs qu'il nous appartient de faire vivre au quotidien dans la classe et dans l'école.

J'adresse un mot de bienvenue aux enseignants nouvellement nommés dans la circonscription et plus particulièrement aux professeurs des écoles stagiaires.

Vous savez que je me tiens à votre disposition dans l'éventualité de problèmes professionnels, voire personnels. Je ferai de mon mieux pour vous aider au quotidien.

Michaël Billebault  
IEN Clamecy Val de Loire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Billebault', written in a cursive style.